

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

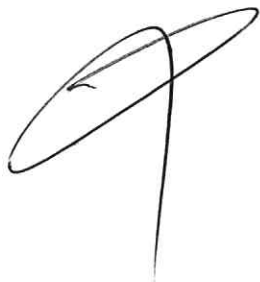
Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 09286 Numéro SIREN : 814 943 353 Nom ou dénomination : RAYANDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2018 sous le numéro de dépôt 18094

Certifié Conforme
à l'Original



SARL RAYANDIS

16 avenue Paul Vaillant Couturier

93700 DRANCY

Siret : 81494335300015

Comptes annuels

Exercice clos le 31/01/2018



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@groupe-fidorg.fr
Bayeux :	20, rue Saint-Martin - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@groupe-fidorg.fr
Deauville :	63, boulevard Mauger - 14800 Deauville	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@groupe-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 00	email : flers@groupe-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@groupe-fidorg.fr

www.TALENZ.fr



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2018	Net 31/01/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 000		21 000	21 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	947 534	11 702	935 832	946 737
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 551	4 099	15 451	13 048
Autres créances	431 460		431 460	389 203
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	291 069		291 069	365 355
Charges constatées d'avance (3)	19 727		19 727	19 593
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 709 341	15 801	1 693 540	1 733 935
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 730 341	15 801	1 714 540	1 754 935
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

	31/01/2018	31/01/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 848	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	97 179	91 848
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	219 027	121 848
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 774	1 084 361
Dettes fiscales et sociales	486 285	538 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 121	10 673
Produits constatés d'avance (1)	33 333	
TOTAL DETTES	1 495 513	1 633 086
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 714 540	1 754 935
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 495 513	1 633 086
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2018	31/01/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	14 749 383		14 749 383	15 877 395
Production vendue (biens)	693 774		693 774	764 178
Production vendue (services)	21 598		21 598	5 214
Chiffre d'affaires net	15 464 756		15 464 756	16 646 787
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			47 679	148 880
Autres produits			2 326	713
Total produits d'exploitation (I)			15 514 760	16 796 379
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			12 163 514	13 952 078
Variations de stock			14 610	-962 144
Achats de matières premières et autres approvisionnements			505 511	566 720
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 133 654	1 288 466
Impôts, taxes et versements assimilés			83 668	178 097
Salaires et traitements			1 207 669	1 411 754
Charges sociales			390 310	445 643
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 801	17 284
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			16 193	6 800
Total charges d'exploitation (II)			15 530 930	16 904 697
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-16 170	-108 317
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 179	3 519
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			4 179	3 519
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 179	-3 519
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-20 349	-111 837

■ Compte de résultat(suite)

	31/01/2018	31/01/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	125 588	237 203
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	125 588	237 203
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	16	35 397
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	16	35 397
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	125 572	201 806
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 044	-1 879
Total des produits (I+III+V+VII)	15 640 348	17 033 582
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 543 169	16 941 734
BENEFICE OU PERTE	97 179	91 848
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 896	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

■ Compte de résultat détaillé

	31/01/2018	31/01/2017
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 044,00	-1 879,00
69500000 - Impôts sur bénéfices	8 044,00	-1 879,00
Total des produits (I+III+V+VII)	15 640 347,78	17 033 582,45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 543 169,25	16 941 734,17
BENEFICE OU PERTE	97 178,53	91 848,28
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 896,00	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL RAYANDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018, dont le total est de 1 714 540 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 97 179 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

■ Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,37 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 74 910 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Autres éléments significatifs

Une aide commerciale à hauteur de 141 908.65 HT euros a été versée pour l'exercice clos au 31 janvier 2018. Cependant celle-ci pourrait faire l'objet d'un remboursement prorata temporis en cas de perte d'enseigne dans les 5 ans.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	21 000			21 000
ACTIF IMMOBILISE	21 000			21 000

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 551	19 551	
Autres	431 460	431 460	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 727	19 727	
Total	491 738	470 738	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	125 375
Disponibilités	
Total	125 375

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 774	966 774		
Dettes fiscales et sociales	486 285	486 285		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 121	9 121		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	1 495 513	1 495 513		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 412
Dettes fiscales et sociales	332 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 842
Total	410 536

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	19 727
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	19 727

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	33 333
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	33 333

RAYANDIS

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 30 000 €

Siège social : 16 Avenue Paul Vaillant Couturier

93700 DRANCY

RCS BOBIGNY B 814 943 353

PROCES-VERBAL DU 23 JUILLET 2018 DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mil dix-huit

Le vingt-trois juillet

A onze heures

La société « RAYMAN » SARL au capital de 128 000 € dont le siège social est 55 Rue Marcelin Berthelot – 93700 DRANCY (RCS BOBIGNY B 830 281 978),

Associée Unique de la société « **RAYANDIS** », Société au capital de 30 000 € divisé en 3000 parts sociales, représentée par M. Kamal LAHLOU, gérant,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Kamal LAHLOU, en sa qualité de gérant non associé de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice de la Société ouvert le 1^{er} février 2017 et clos le 31 janvier 2018.

Les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport établi par l'Associée Unique en annexe du présent procès-verbal afin d'être retranscrit sur le registre de la société.

2. A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2018**
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 janvier 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

K.L

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de **97 179 €**, décide de l'affecter comme suit :

✓ **Au compte « Autres réserves »** **97 179 €**

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce seront portées au registre des décisions de l'Associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Kamal LAHLOU

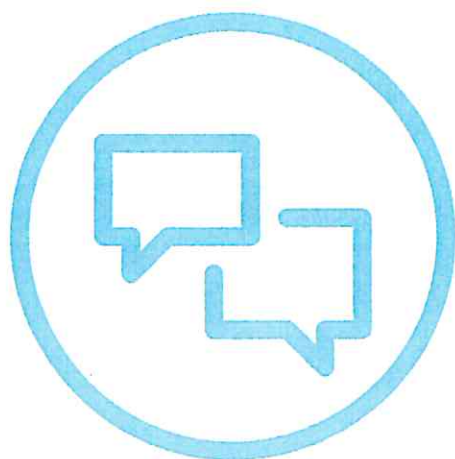


RAYANDIS

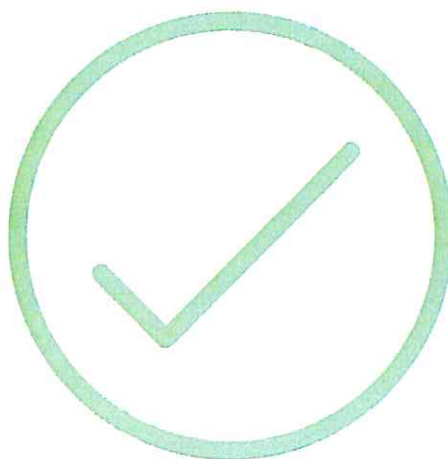
Société A Responsabilité Limitée au capital de 30.000 €
Siège social : 16. Avenue Paul Vaillant Couturier

93700 DRANCY

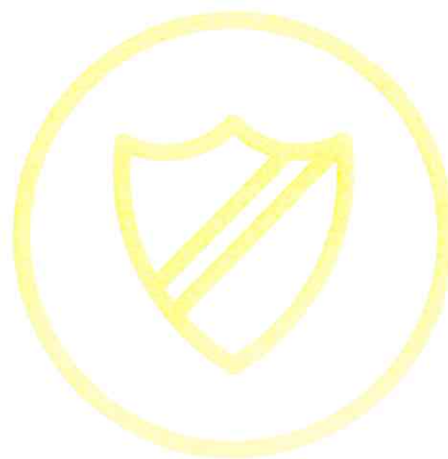
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Janvier 2018**



Écoute



Certification



Risque

In Extenso Secag

20 route de Coutances
BP 339
50350 Donville-les-Bains

Tél : 02 33 51 35 33
Fax : 02 33 51 05 73
donville@nextenso.fr
www.nextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

A l'associé unique de la société RAYANDIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAYANDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que votre société ayant désigné pour la première fois un commissaire aux comptes sur l'exercice, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment en ce qui concerne les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

511

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 6 Juillet 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

IN EXTENSO SECAG

JEAN-MAX YVER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Yver', written over a horizontal line.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MM

■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2018	Net 31/01/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 000		21 000	21 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	947 534	11 702	935 832	946 737
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 551	4 099	15 451	13 048
Autres créances	431 460		431 460	389 203
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	291 069		291 069	365 355
Charges constatées d'avance (3)	19 727		19 727	19 593
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 709 341	15 801	1 693 540	1 733 935
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 730 341	15 801	1 714 540	1 754 935
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

	31/01/2018	31/01/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 848	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	97 179	91 848
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	219 027	121 848
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 774	1 084 361
Dettes fiscales et sociales	486 285	538 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 121	10 673
Produits constatés d'avance (1)	33 333	
TOTAL DETTES	1 495 513	1 633 086
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 714 540	1 754 935
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 495 513	1 633 086
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2018	31/01/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	14 749 383		14 749 383	15 877 395
Production vendue (biens)	693 774		693 774	764 178
Production vendue (services)	21 598		21 598	5 214
Chiffre d'affaires net	15 464 756		15 464 756	16 646 787
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			47 679	148 880
Autres produits			2 326	713
Total produits d'exploitation (II)			15 514 760	16 796 375
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			12 163 514	13 952 078
Variations de stock			14 610	-962 144
Achats de matières premières et autres approvisionnements			505 511	566 720
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 133 654	1 288 466
Impôts, taxes et versements assimilés			83 668	178 097
Salaires et traitements			1 207 669	1 411 754
Charges sociales			390 310	445 643
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 801	17 284
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			16 193	6 800
Total charges d'exploitation (III)			16 530 940	16 914 897
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-III)			-16 170	-108 317
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 179	3 519
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			4 179	3 519
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 179	-3 519
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-20 349	-111 837

■ Compte de résultat(suite)

	31/01/2018	31/01/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	125 588	237 203
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	125 588	237 203
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	16	35 397
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	16	35 397
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	125 572	201 806
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 044	-1 879
Total des produits (I+III+V+VII)	15 640 348	17 033 682
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+X)	15 543 169	16 841 734
BENEFICE OU PERTE	97 179	91 848
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 896	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL RAYANDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018, dont le total est de 1 714 540 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 97 179 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

■ Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,37 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 74 910 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Autres éléments significatifs

Une aide commerciale à hauteur de 118 257,21 HT euros a été versée pour l'exercice clos au 31 janvier 2018. Cependant celle-ci pourrait faire l'objet d'un remboursement prorata temporis en cas de perte d'enseigne dans les 5 ans.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	21 000			21 000
ACTIF IMMOBILISE	21 000			21 000

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 551	19 551	
Autres	431 460	431 460	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 727	19 727	
Total	491 738	470 738	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	125 375
Disponibilités	
Total	125 375

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 774	966 774		
Dettes fiscales et sociales	486 285	486 285		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 121	9 121		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	1 495 513	1 495 513		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 412
Dettes fiscales et sociales	332 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 842
Total	410 536

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	19 727
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	19 727

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	33 333
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	33 333

■ Autres informations

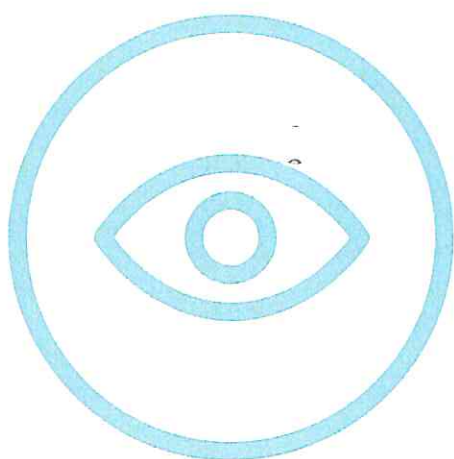
Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 197 420 euros

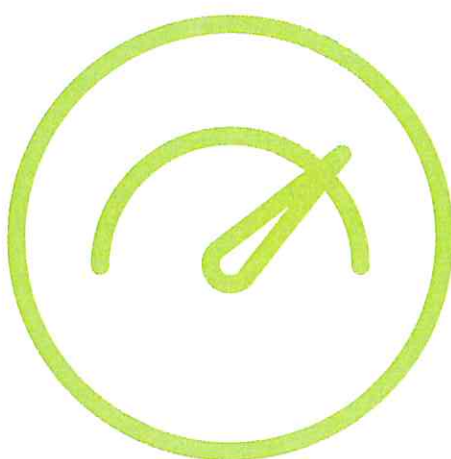
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

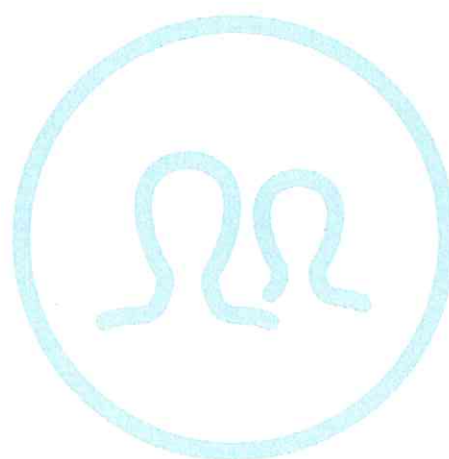
Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Transparence



Fiabilité



Indépendance

In Extenso

Siège social

In Extenso Opérationnel
106 cours Charlemagne
69002 Lyon
Tél. : 04 72 60 37 00

www.inextenso.fr | www.reussir-au-quotidien.fr

© 2017 In Extenso National - Tous droits réservés
Une entité du réseau Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.